# APPEL À PROJETS « Rencontre avec les témoins de la guerre d’Algérie »

# Année scolaire 2022-2023

## I. Objectifs et partenaires

L’appel à projets « Rencontre avec les témoins de la guerre d’Algérie » vise à développer l’apprentissage de la citoyenneté en prenant appui sur un travail d’histoire et de mémoire. Il bénéficie également du renouvellement des programmes en cours avec la réforme du lycée. La place de l’histoire de la guerre d’Algérie est nettement confortée dans les programmes d’histoire de la classe terminale des voies générale et technologique. Elle est par ailleurs présente dans le thème « histoire et mémoires » de l’enseignement de spécialité proposé en terminale dans la voie générale, « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ».

La mission « mémoire et citoyenneté » agit dans le cadre de ce dispositif en partenariat avec l’Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et avec le soutien de la Maison d’Histoire et de Mémoire d’Ongles (MHeMO). La rencontre avec des témoins de la guerre d’Algérie — **exclusivement choisis par l’ONACVG** — fournit l’occasion d’approfondir la réflexion des élèves en histoire et en philosophie, ainsi que dans le cadre de l’enseignement moral et civique ; elle encourage des démarches de projet où, à côté de l’histoire et de la philosophie, les autres disciplines, notamment les lettres ou les arts plastiques, peuvent trouver largement leur place.

## II. Établissements ciblés

Ce dispositif est destiné aux collégiens des classes de troisième et aux élèves des classes de terminales des lycées d’enseignement général et technique ainsi qu’à ceux de terminale baccalauréat des lycées professionnels. Il s’adresse uniquement aux élèves de l’enseignement public et privé sous contrat et à des **classes entières**, accompagnées d’un enseignant d’histoire-géographie (en collège et en lycée) ou de lettres-histoire (en LP) et d’un autre de discipline différente, mais toujours sur le principe du volontariat. **Une dizaine d’établissements peut être retenue sur la base de leur projet pédagogique.**

## III. Critères de sélection, contenu et déroulement du dispositif

### Le Projet pédagogique

Un comité technique, composé de représentants du rectorat et de l’ONACVG, assure la sélection des projets présentés par les établissements.

Il appartient aux équipes enseignantes intéressées de réaliser un projet pédagogique dans lequel s’inscrit la rencontre avec les témoins de la guerre d’Algérie. Il doit susciter leur implication dans la durée, permettre l’approfondissement des savoirs disciplinaires, déboucher, enfin, sur la réalisation d’une production collective qui pourra être diffusée et toucher ainsi un public plus vaste que les seuls participants à la rencontre.

Le thème retenu doit être directement lié à l’histoire de la guerre d’Algérie. Il pourra s’inspirer de l’histoire locale et régionale et reposer, par exemple, sur une enquête menée dans un service d’archives départementales.

Le projet pédagogique présentera les actions qui seront menées avec la classe avant et après la rencontre, ainsi que les différentes productions envisagées par les élèves pour la restitution (exposition, film, site internet, atelier d’écriture, bande dessinée, pièce de théâtre, etc.).

Lors de la rédaction de leur projet, les équipes candidates s’attacheront à décrire :

* les objectifs pédagogiques et culturels définis par l’équipe pédagogique ;
* l’expérience de l’établissement en matière de « travail de mémoire » : témoignages, visites, expositions, commémorations… ;
* le calendrier et la description des actions prévues avec les élèves avant et après la rencontre (séquences de cours en histoire et dans les disciplines associées, études de récits et témoignages, recherches aux archives départementales, visite de lieux de mémoire…) ;
* la production finale envisagée qui sera présentée au cours de la journée de restitution des travaux organisée par l’ONACVG.

**Une attention particulière sera portée aux projets comportant un ancrage local, favorisant l’interdisciplinarité et la transversalité ainsi que l’investissement effectif des élèves dans les contenus. Les projets s’inscrivant dans une démarche de parcours citoyen seront valorisés.**

### La mise en œuvre du dispositif

En amont de la rencontre, les deux professeurs-référents du projet seront convoqués pour une action de **formation** une demi-journée en visioconférence sur le territoire académique au cours du mois de décembre 2022 ou janvier 2023.

C’est à l’ONACVG qu’incombe la tâche de sélectionner les témoins et d’organiser leur venue dans le lycée.

À la fin de l’année scolaire, des délégations de chaque classe participante (entre 5 et 10 personnes par établissement) seront invitées **à présenter leurs travaux au cours d’une journée de restitution** organisée par l’ONACVG.

### Ressources et accompagnement pédagogiques

Pour élaborer leur projet, les équipes éducatives investies dans cette action pourront s’appuyer sur :

**L’accompagnement pédagogique de l’ONACVG et la mission « mémoire et citoyenneté »** :

Laetitia Vion, Référente régionale mémoire PACA de l’ONACVG, [laetitia.vion@onacvg.fr](mailto:laetitia.vion@onacvg.fr)

Marie-Pierre Leclerc, professeure du groupe Mnémosyté, [marie-pier.leclerc@ac-aix-marseille.fr](mailto:marie-pier.leclerc@ac-aix-marseille.fr)

Daniel Gilbert, professeur, professeur du groupe Mnémosyté, [daniel.gilbert@ac-aix-marseille.fr](mailto:daniel.gilbert@ac-aix-marseille.fr)

Robin Marchand, professeur du groupe Mnémosyté, [robin.marchand@ac-aix-marseille.fr](mailto:robin.marchand@ac-aix-marseille.fr)

**La Maison d’Histoire et de Mémoire d’Ongles** qui constitue par la richesse de ses expositions un des lieux incontournables pour le travail d’histoire et de mémoire demandé. Elle peut également initier les élèves à la démarche scientifique de recherche historique et proposer une aide en lien avec le projet pédagogique développé par la classe : [mhemo.ongles@orange.fr](mailto:mhemo.ongles@orange.fr) – 04 92 74 04 37

**Des centres d’archives et de ressources** disposés, pour certains d’entre eux, à proposer aux classes participantes des activités pédagogiques :

* **Archives départementales des Bouches-du-Rhône** : [www.archives13.fr](http://www.archives13.fr)
* Contact : 04 13 31 82 00 **–** [archives13@departement13.fr](mailto:archives13@departement13.fr)
* **Archives départementales des Hautes –Alpes** : www.archives05.fr

Contact : [archives05@hautes-alpes.fr](mailto:archives05@hautes-alpes.fr) – 04 86 15 31 80

Mme Gilliane PETIT-BLANC, professeure du service éducatif - Tél. : 04.92.52.56.00.

* **Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence** : www.archives04.fr

Mme Sylvie DEROCHE-FRECON, professeure du service éducatif - Tél. : 04 92 30 08 69 – [service.educatif@le04.fr](mailto:service.educatif@le04.fr)

* **Archives départementales de Vaucluse** : [www.archives84.fr](http://www.archives84.fr)

Monsieur Laurent CARLETTI, responsable du service éducatif - [laurent.carletti@vaucluse.fr](mailto:laurent.carletti@vaucluse.fr) - [0490867170](tel:0490867170)

* **Archives nationales d’outre-mer** - <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>
* Pôle Action Culturelle : [anom.pac@culture.gouv.fr](mailto:anom.pac@culture.gouv.fr) - 04.42.93.38.50
* **Conservatoire national de la mémoire des Français d’Afrique du Nord** - <http://www.cdha.fr/>
* Contact : 04 42 52 32 89 **–** [contact@cdha.fr](mailto:contact@cdha.fr)

## IV. Calendrier prévisionnel et modalités pratiques

- lancement de l’appel à projets : septembre 2022 ;

- date limite de candidature : 14 octobre 2022 ;

- réunion du comité de sélection : novembre 2022 ;

- formations des équipes engagées dans le projet : décembre 2022-janvier 2023 ;

- rencontres avec les témoins étalées dans le deuxième trimestre de l’année scolaire 2022-2023 ;

- restitution à la fin du troisième trimestre à une date communiquée ultérieurement.

## V.Procédure d’inscription

Saisie de la demande faisant acte de candidature

Pour remplir votre dossier, la saisie s’effectue obligatoirement sur la fiche d’inscription jointe à cet appel. Une fois remplie, elle doit être adressée en p. j. à un courriel à [ce.mhc@ac-aix-marseille.fr](mailto:gerald.attali@ac-aix-marseille.fr) revêtue de la signature du chef d’établissement.

**Date limite d’inscription 14 octobre 2022-** *AUCUN DOSSIER PAPIER, NI PIÈCE JOINTE NE SERONT ACCEPTÉS*